

Les traités ont défini les relations entre les Autochtones et Ottawa. Ils supposent évidemment le consentement des Autochtones qui y ont apposé leur signatures ou leur croix. Les textes furent écrits à l'avance (et non pas au moment des négociations) et ils contenaient des termes qui n'avaient aucun rapport avec l'expérience de vie et la culture des Autochtones, d'où la nécessité d'expliquer le texte aux populations locales. Malgré ces explications fournies, entre autres, par les missionnaires oblats, il est maintenant généralement admis que les Indiens ne savaient pas ce qu'ils signaient. Le père Constantin Scollen s'est posé la question à savoir si les Indiens se rendaient bien compte de ce qu'ils faisaient en signant le traité 7 et il conclut sans hésitation qu'ils n'ont pas compris pour diverses raisons : absence d'interprètes compétents et nouveauté des concepts¹.

Le texte des traités contenait des notions de possession de terre, de titre ancestral, de droits territoriaux, qui n'ont aucun parallèle dans la culture indienne. Les interprètes présents aux négociations n'étaient probablement pas impartiaux car leur but était de faire signer les Indiens. Les traités devaient protéger les Autochtones contre la misère et leur permettre de recevoir quelques avantages, en général plutôt modestes, tels que écoles et enseignants en échange de leurs terres². Mais certains auteurs affirment maintenant que les Indiens ont été manipulés par Ottawa³.

Il semblait aussi que les traités étaient inévitables. Grouard savait que les Indiens ne gagneraient rien à refuser le traité puisqu'ils n'empêcheraient pas le gouvernement de s'établir sur leurs terres; et s'ils s'y opposaient, ils perdraient les avantages promis par le

Figure 1 - Claude Roberto, « Quelques réflexions sur les relations entre les oblats, les populations autochtones et le gouvernement avant et après la signature des traités 6, 7 et 8 » (fragments), *Études oblates de l'Ouest 4*, Western Canadian Publishers, 1996 (APA, PR2012.0832)